

DÉCLARATION LIMINAIRE DU CT-SPIP DU 23 MAI 2018

Un point, strictement réglementaire, à l'ordre du jour de ce CT-SPIP ; un point qui n'appelle aucune discussion, aucune marge de manœuvre, aucune modification possible du texte présenté ; un point qui fera l'objet des observations de la CGT Insertion Probation, mais qui pour nous rend ce Comité Technique vide de sens et d'intérêt. Cela, malheureusement, est devenu habituel, et sans l'ajout dernièrement par la CGT du point sur les risques psychosociaux – qui lance les groupes de travail que l'on connaît aujourd'hui sur cette thématique –, on pourrait penser que l'administration n'a rien à discuter avec ses personnels, qu'elle n'a rien à voir ni aucun avis à prendre sur d'autres chantiers en cours. Pourtant il nous semble que ceux-ci sont nombreux – ou devraient l'être. La CGT ne fera pas ici une revue d'inventaire, se bornant à constater, et répéter, que les CT-SPIP ne servent aujourd'hui qu'à donner les avis nécessaires à la publication de textes officiels, et non à nourrir un dialogue social de qualité, serein et constructif. Mais un tel dialogue social implique que l'administration s'intéresse à ses personnels, qu'elle les concerte au bon moment – et au bon endroit !

La CGT ne prendra pour l'heure que ce seul exemple : une C.A.P. des CPIP qui s'est déroulée dans des conditions indigentes et indignes d'une administration qui marque, là, et définitivement, le peu de considération qu'elle porte pour ses agents et ses services.

Nous nous arrêterons là, au risque que notre déclaration liminaire ne prenne plus de temps que les débats appelés par ce CT-SPIP.

A Montreuil, le 23/05/2018